



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



On est *seuls*
dans notre coin.

Nous savons qu'être artisan,
c'est parfois être isolé.
Pourquoi ne pas travailler
à plusieurs en circuit court
et proche de chez vous.



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

AIN
04 74 47 49 00
contrat.artisanat@cma-ain.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contrat.artisanat@cma-loire.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contrat.artisanat@cma-allier.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contrat.artisanat@cma-drome.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

SAVOIE
04 79 69 94 46
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contrat.artisanat@cma-isere.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
contrat.artisanat@cma-74.fr

Dans le cadre du Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat travaille de concert avec les collectivités territoriales pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises artisanales au cœur des territoires.



Structuration de filières et de circuits de proximité

Répondant à une logique de proximité, l'action « Structuration de filières et de circuits de proximité » permet d'accompagner un collectif d'entreprises pour structurer des filières et des circuits de proximité afin de valoriser les produits locaux, d'accompagner leur distribution, voire de relocaliser la production. Cette action s'adresse à la fois à un collectif d'entreprises cherchant à se fédérer et à une collectivité territoriale souhaitant accompagner cette démarche.

Les objectifs

- Soutenir le développement des entreprises artisanales par la valorisation des savoir-faire et des produits locaux
- Faciliter la mise en relation des entreprises afin de structurer une offre locale : « clients, producteurs, transformateurs »
- Répondre aux attentes des consommateurs en s'adaptant à leurs besoins
- Participer à l'animation du territoire en améliorant les services à la population

Les +

POUR LES ENTREPRISES

- Développer de nouveaux marchés en s'appuyant sur les atouts du territoire
- Améliorer sa visibilité commerciale
- Bénéficier d'un soutien pour amorcer une collaboration entre entreprises
- Renforcer les liens avec les acteurs du développement économique

POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

- Accompagner la stratégie de développement économique et d'aménagement du territoire
- Mettre en valeur les spécificités du territoire
- Consolider et dynamiser le tissu économique local
- Favoriser les synergies entre les entreprises et leur ancrage dans le territoire
- Bénéficier d'un accompagnement financier et technique pour la mise en œuvre d'un projet collectif

Les étapes

Un collectif d'entreprises et une collectivité territoriale, porteurs d'un projet commun, peuvent être à l'initiative de cette démarche. Pour en étudier la faisabilité, élaborer le cahier des charges et le budget, ils doivent s'adresser à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement. L'action, s'inscrivant dans un cadre partenarial avec une collectivité territoriale, peut faire l'objet d'une gouvernance spécifique.

LE FINANCEMENT

Cette action s'inscrit dans un cofinancement Région - Collectivité territoriale - Chambre de Métiers et de l'Artisanat. La Région apporte un financement appelant un cofinancement d'une collectivité territoriale et une participation en temps agent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui conduit l'action.